

Équipier de Seconde Intervention (E.S.I.)

Objectif

Appliquer les consignes de sécurité incendie
Savoir utiliser les moyens de première intervention
S'organiser en équipe
Réagir face à un développement d'incendie
Comprendre la réglementation APSAD

Réglementation

Conformément au Code du Travail :

- Article R4227-28 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.
- Article R4227-39, modifié par Décret 2011-1461 du 7 novembre 2011 : La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.
- Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Public

Personnel désigné ESI par l'employeur ou l'exploitant.

Pré-requis

Formation équipier de 1ère intervention

Durée

4 à 6 heures

Groupe

10 participants maximum

Outils pédagogique

- Vidéos et diaporamas
- Moyens mis à disposition : 10 extincteurs à eau , 2 extincteurs CO2, générateur de flammes, couverture anti-feu
- Apprentissage sur vos RIA.

Programme

Théorie

- Le risque d'incendie dans l'établissement
- Connaissance du feu : triangle du feu, classes de feux, agents extincteurs...
- Les différents moyens et procédés d'extinction
- Les dangers des fumées
- Conduite à tenir : alarme, extinction, évacuation
- Comment donner l'alarme et l'alerte
- Missions de l'EPI
- Connaissance des consignes spécifiques de l'établissement
- Reconnaissance des moyens de secours de l'établissement

Pratique

- Exercices d'extinction par les stagiaires sur générateur de flammes
- Exercices d'intervention en zone enfumée
- Entraînement au port des A.R.I. de l'établissement,
- Moyens mis à disposition : 10 extincteurs à eau , 2 extincteurs CO2, générateur de flammes, couverture anti-feu

Les + de SECOURISK

- Le contenu de cette formation a été validé par un préventionniste incendie.
- Cette formation est dispensée par des formateurs sapeurs-pompiers qui vous feront partager leur connaissance du feu.
- Formation sanctionnée par une attestation de stage et la remise d'un livret mémento.
- Notre Centre de formation dispose d'un N° de déclaration d'organisme de formation qui permet une prise en charge de certaines formations par les Organismes Collecteurs Paritaires Agréés (OPCA).

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : info@secourisk.fr

Tarif

Nous consulter.